



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E158432

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2025

ÉDITÉ LE

14/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/01/2023
111 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENÇON

Siret : 814 240 990 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 61.4578.0 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145408439

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145408439

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : MENUISERIE GUERIN ALAIN

2 ROUTE DE FLERS
61700 SAINT-BOMER-LES-FORGES

Téléphone : 02 33 38 52 73

Fax : 02 33 38 03 11

Portable : 06 80 05 00 55

Site Internet : www.guerin-menuiserie-flers.fr

E-mail : contact@menuiserieguerin.fr

Responsabilité légale :

TOUTAIN HOLDING (918 284 548) / MENUISERIE BARIL (808 947 386) / BARIL
THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/11/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier)	23/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	15/04/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021
☐ Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.